

Campus où le programme est proposé : CSH

OBJECTIFS

Le programme de Doctorat en traductologie a pour objectifs :

- De former des chercheurs hautement qualifiés dans le domaine de la traduction et de la réflexion traductologique, préparés à contribuer à l'avancement et à la diffusion de la recherche dans leurs domaines de spécialité
- De former des chercheurs aptes à mener des recherches scientifiques en matière de traduction, ayant les compétences disciplinaires, méthodologiques et transverses (dont la rigueur, l'esprit critique et la capacité d'analyse et d'innovation)
- De former des chercheurs capables de concevoir et d'élaborer des projets de recherche, d'encadrer des équipes de recherche, de valoriser et évaluer les travaux de recherche et de former des chercheurs, le tout en faisant preuve d'expertise aux niveaux disciplinaire, méthodologique et déontologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission sont celles fixées dans le règlement de l'École doctorale « Sciences de l'homme et de la société » (EDSHS) :

1. Procédures d'inscription

1.1 - Les inscriptions en doctorat s'opèrent dans les institutions et ce, au premier ou au second semestre. Au premier semestre, elles ont lieu du 15 septembre au 30 octobre de l'année universitaire en cours. Au second semestre, elles ont lieu entre le 15 janvier et le 28 février.

1.2 – Le dossier du candidat devra comporter :

- Une demande d'inscription (selon les spécimens des institutions) avec :
 - 5 photos récentes, format passeport
 - Une fiche d'état civil, sinon une photocopie de la carte d'identité ou du passeport (original ou photocopie certifiée conforme par l'autorité compétente. Il en est de même de tous les autres documents)
 - Le baccalauréat libanais ou un titre jugé équivalent (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban)
 - La licence officiellement reconnue
 - Le relevé des notes de la licence
 - L'équivalence de toute licence délivrée par les universités libanaises privées ou les universités non libanaises (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban. Toutefois, les titulaires d'un diplôme de l'USJ ne sont pas tenus de présenter cette équivalence pour poursuivre leurs études dans leur propre Université)
 - Le master ou un titre jugé équivalent (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban. Toutefois, les titulaires d'un diplôme de l'USJ ne sont pas tenus de présenter cette équivalence pour poursuivre leurs études dans leur propre Université).
 - Le relevé des notes du master et une copie du mémoire de master.
 - L'équivalence de tout master ou titre jugé équivalent délivrés par les universités libanaises privées ou les universités non libanaises (demande à présenter à la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur au Liban. Toutefois, les titulaires d'un diplôme de l'USJ ne sont pas tenus de présenter cette équivalence pour poursuivre leurs études dans leur propre Université)
 - La fiche de sécurité sociale, sinon les formulaires demandés par l'administration de l'USJ dûment remplis et les cotisations de sécurité sociale pour les personnes qui ont le droit de s'y inscrire
 - Une lettre de motivation, rédigée par l'étudiant et adressée à son responsable d'institution
 - Un avant-projet de thèse comportant : le titre, la définition du sujet, la problématique et les hypothèses de travail, la bibliographie sommaire, la méthodologie et les techniques de recherche, le plan provisoire de la thèse et le calendrier de travail.

1.3 - Trois critères doivent être pris en considération, préalablement à toute admission :

- L'étudiant doit être détenteur d'un master reconnu officiellement.
- Il est nécessaire que la discipline du master et celle du doctorat soient cohérentes. Les exceptions seront examinées par une commission mixte composée d'un commun accord entre le Directeur de l'EDSHS et le responsable de l'institution concernée et les propositions de cette commission seront, dans certains cas, soumises à la Commission des équivalences de l'USJ et, le cas échéant, par la Commission des équivalences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au Liban
- Le master obtenu par le candidat devrait attester la compétence du candidat à faire de la recherche, sinon un complément de formation - cours-passerelles (Bridging courses) relatifs au module de recherche au cas où le master est professionnel - sera exigé de lui (en conformité avec ce point, l'École de traducteurs et d'interprètes de Beyrouth, de la Faculté de langues et de traduction, exige, dans le cas d'un master soutenu dans une autre université que l'USJ, que le mémoire soit confié, par le responsable du cursus, à un enseignant de la discipline, pour l'évaluer et établir un rapport circonstancié).

1.4. Étude du dossier de candidature (avant inscription) :

- Le responsable du programme doctoral étudie le dossier avec le directeur de l'ETIB et le directeur de l'École doctorale ; le dossier est jugé recevable, s'il remplit les conditions suivantes : authenticité des diplômes, visibilité de la place de la formation à la recherche dans l'itinéraire du candidat (notamment en master : note minimale de 14/20 exigée pour le mémoire ou le projet de fin de master) et compatibilité (au minimum du master) avec la discipline du programme doctoral.
- Si le dossier est jugé recevable, le candidat est convoqué à un entretien oral pour présenter et défendre son avant-projet de thèse inscrit dans un des axes du laboratoire auquel il sera affilié devant une commission composée du responsable du programme doctoral concerné ou de son délégué et du directeur de l'École doctorale; la commission peut être élargie d'un commun accord entre le responsable du cycle doctoral et du directeur de l'École doctorale. Les institutions peuvent, si elles le désirent, soumettre les candidats à une évaluation écrite qui sera prise en considération pour l'acceptation du candidat.
- Si la commission donne un avis favorable à l'avant-projet de thèse, le candidat est admis à s'inscrire ; son dossier est alors envoyé au Vice-recteur aux affaires académiques pour validation définitive.
- Suite à la validation définitive, l'inscription en doctorat est effectuée dans l'institution et un directeur de thèse est désigné.
- Le doctorant doit signer la Charte des thèses de l'Université dès son inscription administrative.

EXIGENCES DU PROGRAMME

La durée du programme est de 6 semestres minimum et 12 semestres maximum. Le la doctorant.e devrait durant cette période :

- Soutenir un projet de thèse détaillé à la fin du deuxième semestre d'étude.
- Suivre les séminaires disciplinaires organisés par le cycle doctoral de l'ETIB durant les deux premiers semestres de son inscription.
- Présenter un rapport d'avancement de recherche au début de chaque année académique devant un comité réduit en présence de son directeur de thèse. À l'issue de la présentation, le la directeur.rice de thèse signe l'autorisation de renouvellement de l'inscription.
- Participer activement à des activités organisées par l'ETIB ou l'École doctorale « Sciences de l'homme et de la société » (EDSHS) : séminaires, stages, formation, colloques, etc. Ces activités sont validées par l'ETIB ou l'EDSHS.
- Participer aux activités organisées par l'EDSHS dans le cadre des doctoriales.
- Publier, avant la date de la soutenance de thèse, deux articles dans des revues indexées à comité de lecture (ou communications dans des colloques spécialisés à comité de sélection) relatifs à son sujet.
- Soutenir sa thèse en obtenant au moins la mention « Honorable ».

UE obligatoires (177 crédits), UE optionnelles fermées (3 crédits)

UE obligatoires (177 Cr.)

Autres activités (3 Cr.). Préparation de thèse – Semestre 3 (30 Cr.). Préparation de thèse – Semestre 4 (30 Cr.). Préparation de thèse – Semestre 5 (30 Cr.). Préparation de thèse – Semestre 6 (18 Cr.). Projet de thèse (1) (24 Cr.). Projet de thèse (2) (24 Cr.). Séminaire 1- Cycle doctoral (2 Cr.). Séminaire 2- Cycle doctoral (2 Cr.). Séminaire 3- Cycle doctoral (2 Cr.). Soutenance de thèse (12 Cr.).

UE optionnelles fermées (3 Cr.), à choisir de la liste suivante :

Doctoriales (langue arabe) (3 Cr.). Doctoriales (langue anglaise) (3 Cr.). Doctoriales (langue française) (3 Cr.).

PLAN D'ÉTUDES PROPOSÉ

Semestre 1

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
103SUJ1D1	Projet de thèse (1)	24
103SED1D1	Séminaire 1- Cycle doctoral	2
103SED2D1	Séminaire 2- Cycle doctoral	2
	Total	28

Semestre 2

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
103SUJ2D2	Projet de thèse (2)	24
103SED3D1	Séminaire 3- Cycle doctoral	2
	Total	26

Semestre 3

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
103PTS3D3	Préparation de thèse-Semestre 3	30
UE optionnelles fermées		
089DOCAD2	Doctoriales (langue arabe)	3
089DOCGD2	Doctoriales (langue anglaise)	3
089DOCFD2	Doctoriales (langue française)	3
	Total	33

Semestre 4

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
103PTS4D4	Préparation de thèse-Semestre 4	30
	Total	30

Semestre 5

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
103PTS5F5	Préparation de thèse-Semestre 5	30
089ACT3D1	Autres activités	3
	Total	33

Semestre 6

Code	Intitulé de l'UE	Crédits
103PTS6D6	Préparation de thèse-Semestre 6	18
103S-THDo	Soutenance de thèse	12
	Total	30